

ACCUEILLIR UNE COMPAGNIE ITINÉRANTE

Vous êtes une collectivité locale, vous souhaitez accueillir sur votre territoire une compagnie itinérante ?

*Vous avez le projet de faire jouer le spectacle d'une compagnie itinérante, cela vous semble compliqué, cher, trop technique... or ce n'est pas le cas !
Ce mode d'emploi va vous aider à imaginer un projet culturel à l'échelle de votre territoire, de votre festival, de votre programmation.*

Une compagnie itinérante, mais au fait, c'est quoi ?

C'est une association qui regroupe des artistes, des techniciens et une équipe administrative autour d'un **équipement mobile** : un chapiteau plus ou moins grand ou une yourte, un théâtre démontable, des caravanes scéniques, un bateau-scène...
Ces **équipes professionnelles**, de tailles variées, créent des spectacles et elles s'installent dans l'espace public.

Que peut faire la compagnie itinérante lors de votre évènement ?

Une compagnie itinérante s'implante généralement plusieurs jours sur une commune, parfois elle se déplace durant plusieurs semaines sur un territoire. **Autonomes et engagées** dans la mise en place d'un **projet culturel co-construit**, les équipes de théâtre itinérant travaillent le plus possible avec les élus, les techniciens, les habitants et les associations.

Autour du spectacle, les artistes peuvent proposer des **actions artistiques et culturelles** transversales. Les valeurs de ces compagnies sont le partage, la rencontre et l'échange.

Les besoins techniques d'une compagnie itinérante, c'est compliqué ?

Oui et non. Si vous identifiez rapidement chez vous **un référent**, il va résoudre une à une les contraintes techniques spécifiques à chaque projet.

Il faut définir **l'emplacement adapté** de la structure itinérante en fonction de votre projet : insertion dans un quartier, animation d'un cœur de ville, découverte d'un espace naturel.

Les structures itinérantes sont autonomes en sonorisation et lumières. Lorsque une implantation nécessite du personnel technique pour l'aide au montage et à l'accueil, les compagnies du CITI vous informent très en amont de ces besoins.

Le cahier des charges techniques est plus ou moins conséquent. Il faut la plupart du temps **l'accès à l'électricité, à des toilettes, à l'eau**.

Certaines compagnies sont autonomes en ce qui concerne les repas et hébergements. Quand ce n'est pas le cas les équipes s'organisent selon la durée de évènements et les moyens de l'organisateur. Les compagnies du CITI privilégient toujours le bon sens dans l'organisation logistique de leur accueil.

Est-ce cher d'accueillir une compagnie itinérante ?

Très raisonnable, l'éthique des compagnies du CITI consiste à aider les partenaires à monter des **budgets réalistes**. La co-construction du projet vise à éviter ensemble les mauvaises surprises et les coûts cachés.

Les compagnies itinérantes du réseau CITI sont ouvertes à des coopérations avec des secteurs tels que le tourisme, les services sociaux, les projets environnementaux.

Les administrateurs des compagnies travaillent aussi avec les responsables du projet dans la **recherche de partenaires financiers complémentaires**.

L'élaboration de votre manifestation culturelle avec une compagnie itinérante vous offrira une vision d'ensemble des coûts artistiques, du plan de communication, ainsi que des dépenses techniques et logistiques de votre action.

Pour aller plus loin ...

CITI - Centre International pour les Théâtres Itinérants
C/o La Maison des réseaux artistiques et culturels
221 Rue de Belleville
75019 Paris

+33 7 81 80 52 99

contact@citinerant.eu
www.citinerant.eu

N'hésitez pas à compléter ce guide avec la "**Charte droit de cité pour le cirque et les structures itinérantes**" sur le site internet d'Artcena :

<https://www.artcena.fr/artcena/charte-droit-de-cite>

Et son guide complémentaire "[Accueillir un spectacle itinérant sur son territoire](#)".